

## **Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids**



**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
Du 2 juillet 2018**

**Table des matières**

<b>1. Appel .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Approbation de l'ordre du jour .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Communications du Bureau .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Communication de la Municipalité .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales .....</b>	<b>3</b>
<b>6. Préavis municipal N° 10/2018 : Demande de crédit CHF 29'000'000.—pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à le Muids. ....</b>	<b>3</b>
<b>7. Divers et propositions individuelles .....</b>	<b>8</b>
<b>8. Annonce et préavis futurs .....</b>	<b>9</b>

## **1. Appel**

**Le Président** accueille les membres du Conseil, la Municipalité ainsi que le public et la presse.

**La Secrétaire** procède à l'appel : 49 membres sont présents, 4 sont excusés, 1 absent (M. Ivané Ohanessian).

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** soumet l'approbation de l'ordre du jour du 2 juillet 2018 à l'assemblée qui l'approuve à la majorité.

## **3. Communications du Bureau**

Il n'y a pas de communications.

## **4. Communication de la Municipalité**

**Mme La Syndique** informe qu'une nouvelle poissonnerie itinérante viendra au parking du CCS tous les vendredis, sauf le premier vendredi du mois. Pour la rentrée, une nouvelle troupe de théâtre va être mise en place à l'école du Muids. Pour finir, la société du « Jardin malin » va mettre en place un jardin communautaire de permaculture sur la parcelle du Pré-Rillet.

**Mme Elvira Rölli** informe que des photos d'un ruisseau du Muids lui ont été envoyées aujourd'hui. Ce dernier est bleu-turquoise. Elle explique qu'il s'agit d'une pollution provenant d'un nettoyage qu'un habitant a fait dans une fontaine qui a pollué le ruisseau. Le garde-pêche passera demain matin pour évaluer dans quelle mesure il est pollué et voir comment le repeupler.

## **5. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales**

**M. Frédéric Guilloud** pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional informe que depuis le 28 juin un nouveau logo est sorti, il s'agit d'un chamois dans un cercle. Il invite aussi l'assemblée d'aller découvrir le nouveau site [regionnyon.ch](http://regionnyon.ch).

**M. François Esselborn** pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle rappelle que demain soir la commission intercommunale ad hoc va se réunir pour établir un rapport sur l'engagement d'un sapeur professionnel.

## **6. Préavis municipal N° 10/2018 : Demande de crédit CHF 29'000'000.—pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à le Muids.**

**M. Nicolas Ray** rappelle que ce projet a commencé il y a 9 ans, qu'il représente des centaines d'heures de travail. En septembre 2016, lors de la présentation du crédit d'étude il avait été dit que ce projet se finirait devant le Conseil communal qui aurait le dernier mot. Ce moment est finalement arrivé et quelque soit le résultat il tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce projet.

**M. Didier Hermann** lit le rapport de la commission des finances qui à l'unanimité propose d'accepter le préavis N° 10/2018 tel que présenté par la Municipalité.

**M. Frédéric Boy** lit le rapport de la commission d'urbanisme qui a conclu d'accepter le préavis N° 10/2018 tel que proposé par la Municipalité.

**M. Denis Berger** lit le rapport de la commission ad hoc qui a conclu d'accepter le préavis N° 10/2018 tel que proposé par la Municipalité.

**M. Patrick Weber** n'est pas contre le principe d'une école mais est contre ce projet en l'état. Il revient à la réponse numéro 11 aux opposants, en page 32 de l'annexe du préavis, qui dit qu'il existe que deux salles triples dans le district. Néanmoins, il en existe une à Gland et deux à Nyon. De plus, Nyon projette un complexe sportif comprenant une salle multisport de grande dimension avec des gradins de 1'500 places. Cela reviendra à quatre salles de ce type dans la région et il ne voit pas la nécessité d'en construire une cinquième. Il fait remarquer que si la salle sera réalisée, il n'y aura pas de possibilité d'obtenir de subvention, comme mentionné à la page 26 du préavis. En effet, pour obtenir ce genre de subvention, la salle doit être éclairée par de la lumière naturelle, or selon le préavis à la page 20, elle sera entièrement souterraine sans aucun apport de lumière naturelle. Pour ces raisons, il pense que cette salle triple n'a plus raison d'être et qu'une salle double serait amplement suffisante.

Le deuxième point qui lui pose un problème est au niveau des accès routiers ; la Municipalité avait garanti une prise en charge totale de ces derniers par l'AISGE, ceci dans les PV du 25 septembre 2017 et du 20 novembre 2017. Or selon le préavis présenté ce soir, 1/3 sera à l'achat de la Commune, plus l'ensemble des aménagements du chemin piétonnier de la gare jusqu'à l'école. Il fait remarquer que le projet présenté ne comprend pas les projets d'aménagements et se demande combien ils vont coûter à la Commune. Ceci sans compter les frais supplémentaires liés au déplacement inévitable du panneau de 50km/h. Il pense que le Conseil devra voter ces aménagements routiers mais pour lui ce vote ne sera en fait qu'un vote de principe. En effet, le Conseil n'aura pas le choix car il sera lié à l'école.

Il recommande donc de rejeter le projet ce soir afin que la Commune revienne avec un projet complet et chiffré, pour que le Conseil puisse voter en toute connaissance de cause. Il ajoute que la Commune a le temps de le faire étant donné que le projet est bloqué pour une durée indéterminée par un recours au Tribunal administratif.

**M. Philippe Esseiva** rappelle que lors d'une séance précédente un conseiller communal avait dit « Lorsqu'on construit c'est pour longtemps et on se doit de laisser quelque chose de bien aux générations futures. » Il pense que cette école a sa raison d'être, et souhaite qu'elle soit réalisée dans les règles de l'art et ne souhaite pas d'école au rabais. Il pense qu'il faut la construire, au minimum, tel que présenté et s'il est possible d'éclairer les salles de manières naturelles, il faut le faire. Pour lui, il est important de laisser quelque chose de bien à nos prochaines générations.

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** est déçue de constater que le débat revient sur la salle de gym triple. En effet, elle a participé à plusieurs séances à ce sujet et elle explique que pour 24 classes le règlement du Canton demande une salle triple.

**Mme Sylviane Jaquet** informe qu'elle était présente à la votation de l'AISGE et qu'elle a entendu que le Directeur de l'école n'allait pas demander l'extension. Qu'en est-il ? Elle demande également pourquoi les membres du Conseil n'ont pas reçu le tableau indiquant de combien de points d'impôt le projet va coûter par commune, que les membres de l'AISGE ont reçus.

**M. Nicolas Ray** lui explique qu'à ce jour le Directeur ne peut pas répondre si l'extension sera construite ou pas. Il précise qu'elle ne fait pas partie du crédit proposé ce soir, ce qui ne signifie pas qu'elle ne sera pas faite un jour. Il n'a pas entendu le Directeur dire qu'elle ne sera jamais faite. Concernant le tableau financier, il a été remis à la Commission des finances.

**M. Patrick König** revient sur la problématique de la salle de gym triple. Pour lui, le but n'était ni de faire concurrence à Nyon ni à Gland mais de considérer l'agglomération, de Trélex jusqu'à St-Cergue, comme une petite ville et de constater que cette dernière est totalement dépendante d'un point de vue culturel et sportif de ce qui se passe plus bas au bord du lac. L'idée est de développer une infrastructure et d'élargir les possibilités de pratique sportives dans notre région sans être contraint de faire de longs trajets. Il a lui-même fait partie pendant longtemps du club de badminton et les juniors ont été contraint de pratiquer leur sport à Morges car la salle actuelle ne permet pas d'accueillir des championnats.

Pour finir, il souhaite avoir le résultat du vote de l'AISGE et demande comment le projet a été accueilli.

**M. Nicolas Ray** lui répond qu'au dernier conseil intercommunal il y avait 19 présents sur 20 potentiels. M. Dugon a demandé le vote secret et le résultat a été 17 oui contre 2 non.

**M. Patrick König** en conclut que les autres communes adhèrent au projet y compris la salle de gym triple.

**M. François Esselborn** demande, concernant les salles de gym, comment au point de vue foncier, ils vont individualiser ces salles par rapport à l'ensemble du bâtiment. Il souhaite savoir si elles vont être inscrites au Registre foncier et si la Commune restera propriétaire de ces salles. Il revient sur la participation aux frais pour les accès routiers à raison de 2/3 par l'AISGE et 1/3 pour la Commune, cela correspond à 66% et 33% or à la commission des finances la répartition est de 75% et 25%. Qu'en est-il ? Concernant le système de désenfumage, pour le moment il est exclu car il est nécessaire en fonction du nombre de places occupées, mais qu'en est-il si le nombre de places augmentent ?

**M. Nicolas Ray** précise que tout le complexe sportif est revendu entièrement à l'AISGE et qu'uniquement la salle polyvalente de 150m<sup>2</sup> sera à la propriété de la Commune. Concernant les chiffres, il confirme que l'AISGE prendra en charge 3/4 des coûts des aménagements routiers et que la commune payera 26 % à l'AISGE. En effet, la salle polyvalente reste au sein de la Commune et cette dernière prend en charge une partie des aménagements routiers afin d'y accéder. Pour le système de désenfumage, au vu du nombre de personnes acceptées dans la salle dans la configuration actuelle il n'y en a pas besoin. Néanmoins, tout est prévu, les gaines techniques sont prêtes, afin de pouvoir installer l'équipement dès que cela sera nécessaire.

**M. Eric Jaquet** est inquiet qu'à cause du recours suspensif les prix de la construction pourraient augmenter. Dans le cas où le montant final dépasse le montant de rachat voté ce soir, est-ce que l'AISGE le prendra en charge ?

**M. Nicolas Ray** lui répond que dans le cas de dépassement de budget, ce dernier sera supporté par l'AISGE. Il précise que l'AISGE n'a pas voté un montant fixe mais une intention d'achat pour un montant approximatif de CHF 35'000'000.--. Dans le cas où les coûts devaient exploser il y aura un préavis supplémentaire qui serait soumis à l'AISGE.

**M. Eric Jaquet** fait remarquer que le terrain où est prévu la construction de l'école, acheté il y a une dizaine d'années, n'est pas encore payé. Un crédit de CHF 21'600.-- va jusqu'en 2024, est-ce qu'il sera loué ?

**Mme la Boursière** explique qu'il a été acheté en 2004, l'amortissement est de CHF 21'600.—et la location du terrain sera d'environ CHF 12'000. -- . Des amortissements complémentaires ont été apportés afin de pouvoir, en 2021, terminer le crédit.

**M. Nicolas Ray** complète en expliquant qu'un droit de superficie démarrera au moment où l'AISGE rachètera l'école en 2021, moment où le terrain sera entièrement amorti.

**M. Philippe Esseiva** demande s'il est possible de mettre une réserve sur les coûts de la construction lors de l'appel d'offre si le préavis est accepté.

**Le Président passe la parole à M. Pierre Fragnière (BAMO)** qui lui répond que c'est prévu dans le devis actuel. Une réserve d'environ 5% est prévue pour les provisions imprévues. Il explique que le devis présenté n'a pas été fait sur 80% de soumissions mais sur 90%, au-dessus du minimum, et tout a été minutieusement calculé. Tout au long de l'opération, des contrôles mensuels se feront pour faire un état complet de la situation financière. Dans le cas où il y a un dépassement, les maîtres d'ouvrage qui participent à la maîtrise des coûts, peuvent le compenser ailleurs.

**M. François Esselborn** demande si, par rapport au nombre d'élèves, la taille des deux préaux de 124m<sup>2</sup>, est suffisante.

**M. Nicolas Ray** lui répond que selon les recommandations du Canton de Vaud le métrage est dans les normes.

**M. Eric Jaquet** est inquiet, le coût de l'aménagements des salles de classe s'élève à CHF 3 millions, pris en charge par l'AISGE, mais la Commune y participe à 26%. Il demande également, à la Commission de finances, de combien est l'augmentation de point d'impôt.

**M. Nicolas Ray** affirme que le montant dans le préavis de l'AISGE est de CHF 3 millions et que la Commune y participera à hauteur de 26%.

**M. Patrick Hübscher** informe que le point d'impôt estimé pour construire est de 2.9.

**M. François Esselborn** souhaite savoir si le bâtiment sera protégé par des droits d'auteurs.

**M. Nicolas Ray** confirme qu'il n'y aura aucun droit de sauvegarde, de protection et autre. Il n'y a aucune durée pendant laquelle il faut faire appel aux architectes plutôt qu'à d'autres architectes. Une fois que le bâtiment a été racheté par l'AISGE, c'est cette dernière qui est propriétaire et qui pourra faire appel de manière libre à n'importe quels mandataires en cas de modifications.

**M. Pascal Voutat** revient sur les discussions sur le point d'impôt et sur les coûts et rappelle que de toute manière le besoin de construire une école est avéré. Par conséquent, qu'elle que soit son emplacement la Commune devra participer aux coûts liés à sa construction. De la mettre ailleurs, reviendra à mettre CHF 3 millions à la poubelle car il est illusoire de penser qu'un projet peut être déplacé ailleurs. De plus, les autres communes qui participent au projet à 75 % ont plébiscité le projet. Il pense que dans tous projet de construction il y a des mécontents et rappelle que chaque membre a prêté serment de servir la communauté et donc la question à se poser est : « Est-ce qu'on a besoin d'une école pour la région ? ».

**M. Olivier Badan** espère que le budget ne va pas exploser comme l'école actuelle dont le budget a dépassé par millions et qui a pris des années à payer. S'il faut laisser quelque chose à la prochaine génération il souhaite de ne pas laisser des dettes qui n'en finissent pas. Concernant la salle triple,

elle sera sous terre et il rappelle qu'il y a un ruisseau pas loin, il pense qu'il serait dommage qu'à peine 10 ans après la construction il faut refaire la salle à cause de problèmes d'infiltration d'eau. Pour finir, il demande que le vote se fasse sous bulletin secret.

**M. Alessandro Gassmann**, *retranscription mots par mots* : « *Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs. Question pour M. Hübscher concernant la fiscalité, il faut savoir qu'un multimilliardaire russe habite tout prêt du terrain en question et il est extrêmement soucieux de sa tranquillité. Vu sa situation il y a fort à parier qu'il est au forfait. Donc imaginons une situation ; si délassé de voir ce bâtiment devant sa propriété et qu'un jour il décide de partir à Schwyz à Zoug, etc... De combien augmenterons les impôts, et ne risquerons-nous pas de nous trouver dans une situation similaire à celle d'une autre commune du district ?* »

**M. Patrick Hübscher** répond qu'il pense qu'il serait déraisonnable de mettre dans la balance de l'égalité, un gros contribuable, selon les dires de M. Gassmann, et l'école. Il retourne la question et demande si M. Gassmann peut garantir que ce gros contribuable restera dans la Commune même s'il n'y avait pas d'école.

**M. Patrick Weber** souhaite avoir des précisions concernant la deuxième économie de CHF 3 millions.

**M. Nicolas Ray** confirme qu'il y a eu deux phases d'économies qui ont été réalisées. La première a été, en chiffrant les travaux spéciaux, ce coût a été compensé en diminuant les volumes et en renonçant au deuxième sous-sol à la partie UAPE du bâtiment. Des soumissions ont été faites au marché public et le budget a été consolidé. Le budget prévisionnel était extrêmement proche de ce qui avait été estimé, à quelques 2 % près. Certaines communes partenaires le trouvaient trop cher donc l'entier du projet a été repris avec un objectif de diminuer le prix d'environ 10%. Cette diminution de prix ne devait en aucun cas être un report d'investissement de la maintenance future, c'est-à-dire de dégrader la qualité ce qui résulterait à des frais ultérieurs. Beaucoup d'éléments ont été retravaillé, comme par exemple les vitres dans les salles de classes permettant de voir le hall central, ont été réduite à 2/3 de la hauteur. Un autre exemple a été de se limiter à deux sèche-cheveux dans le vestiaire féminin et à un dans le vestiaire masculin.

Concernant la condition de l'apport de lumière naturelle pour obtenir la subvention, il explique qu'au contraire de ce qu'il pensait il y a un moyen de négocier. En effet, que la salle soit faite est plus important pour le Canton que l'apport en lumière naturelle.

**M. Eric Jaquet** demande si la taxe de raccordement est encore valable. Puis, il informe qu'il a été à l'assemblée de l'AISGE en tant que spectateur et qu'il a été étonné du peu de personnes présentes et du peu de questions posées. Lors de la séance il a été demandé que l'amortissement se fasse sur 50 ans au lieu de 30 ans vu la surcharge d'amortissement pour les communes. Qu'en est-il ? Pour finir, il félicite les opposants d'avoir osé de faire ce qu'ils ont fait et espère qu'ils n'auront pas de représailles, comme cela se faisait couramment dans la législature précédente.

**M. Alessandro Gassmann**, *retranscription mots par mots* : « *Merci M. Le Président, Chers collègues et Cher public. Je fais effectivement partie de ce groupe d'une quinzaine de familles habitant le Muids et opposé à ce projet de construction. Nous avons déposé à ce titre un recours à la cour de droit administratif et publique à Lausanne, il y a environ un mois. En tant que recourant je vais bien entendu me récuser pour le vote c'est la loi et on ne peut que la respecter. J'aimerais c'est-à-dire porter plusieurs courtes remarques au débat de ce soir au nom des recourants. Premièrement les recourants n'ont jamais été opposés au principe même du besoin d'une école, ce qui est soulevé dans notre recours c'est que nous n'avons pas à cet endroit, qui n'est pas stratégique, qui est situé au-dessus d'une nappe phréatique et qui va poser problèmes en termes de trafic, tant sur la route cantonale que sur le chemin de la Grange. Nous pensons qu'il vaudrait mieux construire cette école*

*ailleurs par exemple en face du CCS qui reste proche de la gare d'Arzier. Je crois savoir que la Syndique l'avait suggéré à l'époque. Deuxièmement, sur l'argument du crédit de CHF 3 millions, tel que soulevé par M. Voutat tout à l'heure, le Conseil a certes voté ce crédit en 2016, moi-même je fais partie de ces conseillers, j'ai voté oui parce que j'ai voulu donner une chance à ce projet. J'ai donc accepté son examen mais cela ne veut pas dire qu'il faut forcément accepter sa construction. Souvenez-vous du vote de lundi dernier concernant le crédit d'étude de la réouverture de la rue du Village, le Président l'a à juste titre souligné, qu'il ne s'agissait que d'un crédit d'étude. Donc le vote de crédit d'étude ne crée pas une obligation de voter oui au préavis suivant. J'aimerais vous rappeler que ce recours, en suite, a un effet suspensif, ça veut dire que pendant deux ans maximum, toute construction est interdite sur le terrain. Pourquoi deux ans, c'est la moyenne Suisse, car il faut un an par progrès d'instance. Dans le cas d'espèce nous commençons notre recours au Tribunal cantonal après cela il y a le Tribunal fédéral, faite le calcul, deux instances égale deux ans. Donc, peut-être serait-il judicieux d'utiliser ce laps de temps pour envisager un plan b. En effet, si le juge donne entièrement raisons au recourant et il y a de bonnes chances que cela soit le cas, car nous avons mandaté une des meilleures études du Canton, si le juge donne raison, entièrement raison au recourant, qu'est-ce qu'on fait après ça ? Enfin, il serait judicieux de procéder, comme M. Badan, au vote de ce soir à bulletin secret tant il est vrai que le débat est animé au cours de ces dernières années. Merci beaucoup. »*

**Mme La Syndique** revient sur la remarque de M. Jaquet quant au manque de public à l'assemblée de l'AISGE. Elle a également été surprise de constater qu'il n'y avait que deux personnes intéressées par ce vote. Concernant les taxes d'introductions, elles seront payées par l'AISGE. Concernant le temps d'amortissement du bâtiment, une demande au Conseil d'état est en cours afin de l'amortir sur 50 ans.

**M. Mathieu Ruchat** a fait partie de la commission ad hoc pour ce préavis, il pense que toutes les questions qui touchaient de plein fouet ce préavis ont été abordées. Il y a des points forts et des points faibles, pour lui l'enjeu de ce préavis est de savoir jusqu'où il faut l'étudier. En effet, il est difficile de savoir jusqu'où étudier le projet ainsi que ses aménagements routiers sans savoir si le Conseil veut une école.

**M. Christian Dugon** rappelle que les amortissements du bâtiment du CCS arrivent à termes. D'autre part, il informe que les portacabines coûtent plusieurs dizaines de milliers de francs par année et que l'école dans des portacabines n'est pas ce qu'il y a de plus agréable pour les enfants. C'est pour cette raison que la Municipalité tient particulièrement à ce projet car il est pour le confort et la bienséance de la tenue de cours et pour des conditions scolaires respectables pour les enfants de la Commune.

Il n'y a plus de commentaires, le Président clôt la discussion. Il explique qu'il faut 1/5 des membres du Conseil pour soutenir la demande de M. Badan de passer au bulletin secret. Il vote le bulletin secret qui est demandé par 16 personnes, le 1/5 est largement atteint. Il passe le préavis au vote.

<b>Le Préavis N° 10/2018 est accepté par 41 oui, 7 non</b>
--

## **7. Divers et propositions individuelles**

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** demande à la Municipalité, par rapport à l'étude de la réouverture de la rue du Village, d'annoncer les dates d'ouverture de la barrière via un bulletin communal afin d'éviter l'effet surprise qu'il y a eu lors de la récente ouverture dû aux travaux sur la route cantonale.



**M. Patrick Hübscher** répond qu'il prend note de sa demande et la population sera avertie au moment opportun. Il souhaite tout de même attirer l'attention sur le fait que la rue a été comparée à une autoroute. Il rappelle que la route Cantonale était fermée et qu'il ne restait plus que la rue du Village ouverte. Lors de tests, la route Cantonale ne sera pas fermée, donc ce qui a été vécu ne va pas se reproduire.

**M. Patrick König** informe que deux voisins qui ont l'habitude d'aller faire un pique-nique au Bochet ont constaté que la table est en dégradation et que si rien n'est entrepris elle va s'effondrer.

**M. Nicolas Ray** répond que la nouvelle table est en train d'être finalisée et sera posé dans une semaine.

**Mme Natacha Ruffet** rebondit sur les propos concernant la rue du Village de Mme Burbidge et rappelle qu'il y avait un panneau d'information à St-Cergue pour avertir que la route était fermée.

**M. Philippe Esseiva** demande s'il est possible que les personnes présentes, BAMO et Directeur, se présentent brièvement.

**M. Simon Lagger, Directeur de l'établissement primaire et secondaire de Genolier et environs,** informe que cela fait cinq ans qu'il est à l'établissement qui compte 1'070 élèves. Il explique que deux classes étaient prévues à St-Cergue pour la rentrée mais finalement qu'une est maintenue à cause de la fluctuation de la population, complexe à gérer. Cependant, il a appris récemment qu'une nouvelle classe va s'ouvrir à Trélex. Il remercie, au nom des enfants de la région, le vote de ce soir.

**M. Pierre Fragnière, BAMO (Bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage),** explique que leur fonction est d'une part d'assurer que tous les processus soient bien appliqués par chacun et d'autre part faire le lien entre le monde scolaire et politique et le monde de la construction. Ils représentent et défendent les intérêts du maître d'ouvrage et assurent que les coûts et objectifs soient respectés.

**M. Claude Rossier** rebondit sur l'air du Bochet et informe qu'il a eu des retours comme quoi l'endroit était sale.

**M. Patrick Hübscher** lui répond que des poubelles seront installées.

## **8. Annonce et préavis futurs**

**Mme la Syndique** annonce que pour les prochains préavis il y aura l'arrêté d'imposition, le remplacement de la chargeuse à la déchetterie et l'avant dernier chalet à refaire. Elle demande qu'une minute de silence se tienne à la mémoire de M. Jean-Pierre Marti.

**Le Président** souhaite féliciter M. Eric et Mme Sylviane Jaquet qui fêtent leurs 30 ans de mariage aujourd'hui.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance en souhaitant une bonne soirée à l'assemblée. La séance est levée à 21h 44

Le Président  
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante  
Linn Zenoni